

# PROFS EN NÉGO

## RAPPORT DE TABLE – NÉGOCIATION SECTORIELLE 2023

Volume 1, numéro 14, séance du 5 juin 2023

### La partie patronale souhaite limiter l'accès aux congés : rétention ou détention?

Le 5 juin dernier, le comité de négociation de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC) exposa le détail de ses demandes ayant une incidence directe sur la qualité de la vie des départements et des programmes, tandis que ses vis-à-vis patronaux poursuivirent sur leur lancée des précédentes séances de pourparlers en mettant au jeu des mesures visant à « retenir » au travail les enseignantes et enseignants.

#### Mieux soutenir les profs précaires, la vie départementale et la qualité de nos programmes d'études

Les représentantes et représentants enseignants ont explicité leurs demandes visant à améliorer tout à la fois la qualité de la vie départementale et le soutien en emploi des nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants. Ce fut ainsi l'occasion de déployer davantage notre revendication relative à l'obtention de ressources pour l'insertion professionnelle et le mentorat et à l'amélioration du financement de la coordination départementale, dans ce dernier cas, de manière encore plus soutenue pour les unités de petite taille.

En ce qui concerne les programmes d'études, la partie syndicale invita ses vis-à-vis à obtenir des mandats pour mieux soutenir les tâches de coordination des stages étudiants, mais aussi pour financer adéquatement les nécessaires activités entourant le cycle de vie des programmes, notamment en prévoyant des ressources d'appoint distinctes lorsque les travaux locaux sont rendus nécessaires par une élaboration nationale.

Il fut en outre proposé d'apporter des améliorations aux modalités d'ouverture de postes en explicitant les voies qu'elles pourraient prendre et d'éliminer la double imputation liée à une même activité d'enseignement, mais aussi de fournir le détail de la demande sur les conditions de travail et de rémunération des formatrices et formateurs du cégep de Victoriaville (formation sur mesure).

Au retour d'un caucus, les représentantes patronales signalèrent qu'à ce stade des négociations, elles jugeaient élevé le nombre de revendications enseignantes à incidence financière. Elles prirent comme exemple les demandes d'ajout de ressources afin de soutenir la vie des départements et des programmes, pour lesquelles la partie syndicale aura à faire des choix, faute de quoi, insistèrent-elles, le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) ne sera pas en mesure d'obtenir des mandats.

#### Une limitation de l'accès aux congés

Toutefois, c'est au moment de l'explication de la demande patronale sur la restriction de l'accès aux congés que la partie syndicale atteignit un niveau record de perplexité. En effet, c'est en dépit de tous les discours entendus jusqu'alors sur les difficultés d'attraction et de rétention que les représentantes du CPNC exposèrent leur volonté que les directions puissent refuser d'octroyer tout type de congé sans salaire qui excédera le maximum de demandes permises par département, soit 10 % des effectifs enseignants ou un maximum de six personnes. En outre, l'ensemble des congés visés pourraient désormais être refusés en cas de difficultés d'ordre pédagogique ou de recrutement, à l'instar de ce qui a déjà

cours pour certains d'entre eux, dont le PVRTT. Cette mesure exclurait bien évidemment les congés parentaux, familiaux, spéciaux et ceux pour cause d'invalidité. Afin d'être en mesure d'évaluer l'ensemble des demandes issues d'un même département, la partie patronale voudrait aussi qu'une seule date limite soit retenue pour leur achèvement, soit le 1<sup>er</sup> mai pour la session d'automne et le 15 novembre pour la session d'hiver. Sur quelle base les directions consentiraient-elles à certaines demandes de congé plutôt qu'à d'autres une fois ce quota imposé? La priorité serait donnée aux congés « qui entraînent un rayonnement institutionnel ou des retombées pédagogiques », nous a-t-on dit. Qu'advierait-il alors des petites unités départementales comportant un faible nombre de profs? Au moins une enseignante ou un enseignant par département pourrait obtenir une réponse positive à sa demande de congé, a précisé le CPNC.

Outre cette demande visant à restreindre l'accès du personnel enseignant aux congés prévus à la convention, le comité patronal a proposé que les premiers 20 % de la durée d'un cours soient désormais utilisés pour déterminer la CI de l'enseignante ou de l'enseignant offrant ce dernier dans les situations où la date du 20 septembre ou du 15 février ne convient pas (cours hors sessions régulières). À titre d'illustrations, elles ont mentionné les cours offerts à la formation continue ou ceux qui sont donnés dans les DEC intensifs au secteur régulier. Selon l'explication qui nous a été donnée, ce pourcentage correspond à celui que fixe le Régime budgétaire et financier des cégeps à l'une de ses procédures de financement.

Enfin, les représentantes du CPNC précisèrent une demande adressée à la FNEEQ-CSN quant à l'utilisation des charges à la formation continue (CFC). Les collègues souhaiteraient désormais pouvoir se servir des CFC pour offrir aux enseignantes et enseignants chargés de cours des tâches associées aux volets 1, 2 ou 3 sans avoir à s'entendre préalablement avec leur vis-à-vis syndical. Un accord demeurerait toutefois nécessaire pour rendre monnayables lesdites CFC.

Étaient présentes et présents :

#### Pour la partie syndicale (FEC-FNEEQ) :

- Nadine Bédard-St-Pierre – co-porte-parole
- Frédéric Clermont – FNEEQ-CSN
- Josée Déziel – FNEEQ-CSN
- Paul-Émile Houle – FEC-CSQ
- Julien Lacombe – FEC-CSQ (*absent*)
- Philip Lagogiannis – FNEEQ-CSN
- Julien Lapan – FNEEQ-CSN
- Anna-Belle Marcotte – co-porte-parole
- Héloïse Moysan-Lapointe – FNEEQ-CSN (*absente AM*)
- Nathalie Munger – FNEEQ-CSN
- Rachel Sarrasin – FEC-CSQ

#### Pour la partie patronale (CPNC) :

- Renée Boisclair – MES
- Diane Brien – Fédération des cégeps
- Émilie Gendron – porte-parole
- Mireille Godard-Dubois – BNG
- Karine Ouellet – Fédération des cégeps

## Problématiques abordées lors des rencontres :

### Par la partie syndicale

T5 - Bonifier les ressources de coordination de stages

T6 - Bonifier les ressources de coordination départementale

T4 - Rehausser les allocations minimales aux fins de coordination pour les collèges de petite taille et en fixer pour certaines unités d'enseignement de petite taille

C1 - Bonifier les ressources allouées au cycle de vie des programmes

P4 - Reconnaître le travail lié à l'insertion professionnelle dans la tâche, pour la nouvelle enseignante ou le nouvel enseignant et pour les enseignantes et enseignants qui les accompagnent, en injectant les ressources nécessaires

O7 - Revoir les balises gouvernant l'utilisation des ressources enseignantes, notamment en éliminant la double imputation liée à une même activité d'enseignement

P1 - Améliorer les modalités d'ouverture de postes et d'obtention de la permanence

O13 – Demandes relatives à la formation sur mesure du cégep de Victoriaville

### Par la partie patronale

N° 8 - Prévoir d'autres dates pour le calcul de la charge individuelle (CI)

N° 13 - Permettre aux collègues l'utilisation optimale des charges à la formation continue (CFC) à la FNEEQ-CSN en enlevant l'obligation de s'entendre pour utiliser les CFC à « d'autres fins »

N° 18 Dans un contexte de difficulté de recrutement, la stabilité du personnel enseignant devient un élément indispensable à l'organisation de l'enseignement. Une des façons de pallier cette difficulté d'organisation est la révision de certaines conditions d'octroi des congés sans traitement.

## Prochaine rencontre de négociation :

- Le 13 juin (PM), le 14 juin (PM) et le 15 juin (journée)